

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK HYTEC A370 RAPID Remplace la date 11-juin-2024

Date de révision 11-juin-2024 Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK HYTEC A370 RAPID

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Revêtements.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 420 rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes FRANCE

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

Belgique Centre Antipoisons Belge: +35 (0) 70 24 52 45

Luxembourg Centre Antipoisons: +352 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2 - (H319)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

BCLP; Belgique - FR

Page 1/14

BOSTIK HYTEC A370 RAPID Remplace la date 11-juin-2024

Date de révision 11-juin-2024 Numéro de révision 1

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT]. Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n°	Numéro	Classification selon le	Limite de	Facteur	Facteur	Numéro
	(numéro	CAS.	règlement (CE)	concentration	M	M (long	d'enregistreme
	d'index UE).		nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)	nt REACH
Benzène, 1,1-oxybis-,	601-601-6	119345-04-9	Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-	01-2119492361-
dérivés tétrapropylène,			Repr. 2 (H361fd)Chronic				39-xxxx
sulfonés, sels de sodium			2 (H411)				
1 - <2.5 %							
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-		2682-20-4	Skin Corr. 1B (H314)	Skin Sens. 1A ::	10	1	01-2120764690-
one [MIT]	(613-326-00-		Eye Dam. 1 (H318)	C>=0.0015%			50-xxxx
<0.0015 %	9)		Skin Sens. 1A (H317)				
			Acute Tox. 3 (H301)				
			Acute Tox. 3 (H311)				
			Acute Tox. 2 (H330)				
			Aquatic Acute 1 (H400)				
			Aquatic Chronic 1				
			(H410)				
(1	044 044 5	55005.04.0	(EUH071)	For David	400	400	
mélange de	611-341-5	55965-84-9	Acute Tox. 3 (H301)	Eye Dam. 1 ::	100	100	-
5-chloro-2-méthyl-2H-iso			` ,	C>=0.6% Eye Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6%			
thiazol-3-one et			Acute Tox. 2 (H330)	0.06%<=C<0.6% Skin Corr. 1C ::			
2-méthyl-2H-isothiazol-3-			Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318)	C>=0.6%			
one (3:1) [C(M)IT/MIT] <0.0015 %			Skin Sens. 1A (H317)	Skin Irrit. 2 ::			
<0.0015 %			Aquatic Acute 1 (H400)	0.06%<=C<0.6%			
			Aquatic Chronic 1	Skin Sens. 1 ::			
			(H410)	C>=0.0015%			
			(EUH071)	0/=0.001070			

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

BOSTIK HYTEC A370 RAPID Remplace la date 11-juin-2024

Date de révision 11-juin-2024 Numéro de révision 1

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS		DL50 par voie cutanée mg/kg		Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4
	,		3 3		heures -	heures -	heures - gaz -
						vapeurs - mg/L	ppm
					ouillard - mg/L		
Benzène, 1,1-oxybis-,	601-601-6	119345-04-9	-	-	-	-	-
dérivés tétrapropylène,							
sulfonés, sels de sodium							
2-Méthyl-2H-isothiazol-	220-239-6	2682-20-4	285	243	0.11	-	-
3-one [MIT]	(613-326-00-9)						
mélange de	611-341-5	55965-84-9	100	87.12	0.33	-	-
5-chloro-2-méthyl-2H-is							
othiazol-3-one et							
2-méthyl-2H-isothiazol-							
3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]							

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et	В
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] - 55965-84-9	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une

irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Protection individuelle du Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

personnel de premiers secours protection individuelle (voir chapitre 8).

BOSTIK HYTEC A370 RAPID Remplace la date 11-juin-2024

Date de révision 11-juin-2024 Numéro de révision 1

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

BOSTIK HYTEC A370 RAPID Remplace la date 11-juin-2024 Date de révision 11-juin-2024 Numéro de révision 1

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conditions de conservation

Protéger contre le gel.

Température de stockage

recommandée

Ne pas congeler. Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Revêtements.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
Noir de carbone	-	TWA: 3 mg/m ³	-
1333-86-4		_	

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Contrôles techniques

Équipement de protection individuelle

BOSTIK HYTEC A370 RAPID Remplace la date 11-juin-2024 Date de révision 11-juin-2024 Numéro de révision 1

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les

protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Protection des mains

Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de

détérioration du matériau des gants.

Protection de la peau et du

corps

Porter un vêtement de protection approprié. Matière, résistante aux acides.

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales Protection respiratoire d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une

ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Liquide Aspect Couleur Gris

Odeur Léger/légère.

Propriété Valeurs Remarques • Méthode Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Température de décomposition Aucun(e) connu(e). 2.1 - 3pН

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Aucun(e) connu(e)

Viscosité dynamique 50 mPas Hydrosolubilité Aucune donnée disponible. Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Solubilité(s) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Densité 1.24

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) Aucune information disponible

Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

BOSTIK HYTEC A370 RAPID Remplace la date 11-juin-2024

Date de révision 11-juin-2024 Numéro de révision 1

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner

rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et

diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

BOSTIK HYTEC A370 RAPID Remplace la date 11-juin-2024

Date de révision 11-juin-2024 Numéro de révision 1

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg
>2000 mg/kg
>20000 ppm
>5 mg/l

(inhalation-poussières/brouillar

d)

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzène, 1,1-oxybis-, dérivés	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus)	LD50 >2000 mg/Kg	-
tétrapropylène, sulfonés, sels		(Oryctolagus cuniculus)	
de sodium			
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one	LD50 =285 mg/Kg (Rattus)	LD50 >242 mg/Kg (Rattus)	=0.11 mg/L (Rattus) 4 h
[MIT]			
mélange de	= 53 mg/kg (Rat)	LD50 = 87.12 mg/kg	= 0.33 mg/L (Rat) 4h
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazo		(Oryctolagus cuniculus)	
I-3-one et			
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one			
(3:1) [C(M)IT/MIT]			

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une **oculaire** sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BOSTIK HYTEC A370 RAPID Remplace la date 11-juin-2024

Date de révision 11-juin-2024 Numéro de révision 1

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organism es	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Benzène, 1,1-oxybis-, dérivés tétrapropylène, sulfonés, sels de sodium 119345-04-9	-	LC 50 96hr =1.8 mg/L (Oncorhynchus mykiss)	-	EC50 48h 5.8 mg/l (Daphnia magna)		
2-Méthyl-2H-isothiazol- 3-one [MIT] 2682-20-4	EC50 (72hr) 0.157 mg/l (Pseudokirchner iella subcapitata) (OECD 201)		-	EC50 (48hr) 1.68 mg/l (Daphnia) (OECD 202)	10	1
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-is othiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	(Pseudokirchner		-	EC50 (48h) =0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)	100	100

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] (2682-20-4)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 308 :		Half-life	1.28-2.1 jours
Transformation aérobie et anaérobie			
dans les sédiments aquatiques			
OCDE, essai n° 309 : Minéralisation		biodégradation Half-life	Facilement biodégradable 4.1
aérobie dans les eaux superficielles			jours
- Essai de simulation de la			
biodégradation			

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] (55965-84-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B :	28 jours	biodégradation	N'est pas facilement

BOSTIK HYTEC A370 RAPID Remplace la date 11-juin-2024

Date de révision 11-juin-2024 Numéro de révision 1

Biodégradabilité facile : Essai de		biodégradable
1'		3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3
degagement de CO2 (1G 301 B)		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

informations suries composants	
Nom chimique	Coefficient de partage
Benzène, 1,1-oxybis-, dérivés tétrapropylène, sulfonés, sels de	-2.68
sodium	
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT]	-0.32
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et	0.7
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB The product does not contain any substance(s) classified as PBT or vPvB above the

threshold of declaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Benzène, 1,1-oxybis-, dérivés tétrapropylène, sulfonés, sels de	La substance n'est pas PBT/vPvB
sodium	
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	·

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

non réglementé

BCLP; Belgique - FR

Page 10/14

BOSTIK HYTEC A370 RAPID Remplace la date 11-juin-2024

Date de révision 11-juin-2024 Numéro de révision 1

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour non applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballagenon réglementé14.5 Dangers pournon applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

BCLP; Belgique - FR

BOSTIK HYTEC A370 RAPID Remplace la date 11-juin-2024

Date de révision 11-juin-2024 Numéro de révision 1

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non applicable

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note B: Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

BOSTIK HYTEC A370 RAPID Remplace la date 11-juin-2024

Date de révision 11-juin-2024 Numéro de révision 1

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 11-juin-2024

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

BOSTIK HYTEC A370 RAPID Remplace la date 11-juin-2024

Date de révision 11-juin-2024 Numéro de révision 1

Fin de la Fiche de données de sécurité